

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

Mercredi 26 mars 2025

Etaient présents :

Délégués titulaires : BOUVIER Christophe, CHANEAC Pascal, CHARMY Pierre, DELEIGUE Marc, DREVON Gilbert, DUBOUCHET Frédéric, DUPHOT Anne-Marie, KECHICHIAN Max, KOVACS Thierry, RUCHON Edith, THOMAS Luc, VICIANA Carole, ARGOUD Yvan, GENTY Philippe, GRANGEOT Christelle, LHERMET Claude, MERCIER Serge, MONDANGE André, MONTEYREMARD Christian, MOULIN-MARTIN Béatrice, PAVONI Jean-François, SEGUI Jean-Michel, VIAL Gilles, VIALLATTE Régis, DELAPLACETTE Philippe, FAURE François, HEBERT Aline, LAFAURY Yves, MONNIER Yves, ORLOWSKI François, VIGIER Diane, BAYLE Damien, BONNET Sylvie, DELORD Christophe, FRAYSSE Yves, MAGAND Danielle, PLENET Simon, SAUZE Denis, SCHERER Antoinette, CHETOT Chantal, DEVRIEUX Michel, RAULT Serge, FERRAND André.

Délégués suppléants : ABEILLON Thibald, CARCEL Raymond, CHAVAS Gilbert, JANIN Christian, PAOLUCCI Joëlle, PETREQUIN Christian, ANDRE Jean-Luc, REYNAUD Christelle, BOREL Michel, JUILLAT Gaëtan.

Autres présents : FONTVIEILLE Isabelle, MENNERON Adeline, MALLET Gaëlle, VIZET Julien, LANSOU Cédric, VALENTIN Nolwenn, OBRIOT Anatole, GILLIO Nicolas, POILVÉ Quentin, COMMODE Frédéric.

Rapporteur : DELAPLACETTE Philippe

Ordre du jour :

1 – Introduction

- Validation du compte-rendu du conseil syndical du 12 février 2025
- Approbation de l'ordre du jour
- Actualisation des représentants de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône

2 – Désignation du / de la 2eme vice-président (e)

- Délibération D-2025-07 : Désignation du / de la /2eme vice-président (e)

3 –Finances

- Délibération D-2025-08 : Compte Financier Unique et résultat 2024
- Délibération D-2025-09 : Affectation du résultat 2024

- Délibération D-2025-10 : Cotisation 2025
- Délibération D-2025-11 : Budget Primitif 2025

4 – Fonctionnement du SMRR

- Délibération D-2025-12 : Actualisation de la charte Télétravail
- Délibération D-2025-13 : Mandat au Centre De Gestion 38

5 – Intervention de Nicolas GILLIO et Quentin POILVÉ du Cerema

- « Optimisation foncière et restructuration des zones d'activités économiques, Comment agir ? »

Mot d'accueil par Philippe Delapacette, Président du Syndicat Mixte des Rives du Rhône puis par Luc THOMAS, maire de Saint-Romain-en-Gal et vice-président au SMRR.

La salle dans laquelle se déroule le conseil syndical vient tout juste d'être rénovée. Cette rénovation a notamment été financée par des subventions des partenaires : fond vert (commune dans les 150 premiers lauréats du fond vert), subventions Région et département et avec l'appui de Vienne Condrieu Agglomération.

1- Introduction

- Validation du compte-rendu du Conseil Syndical du 12 février 2025, à l'unanimité
- Approbation de l'ordre du jour, à l'unanimité
- Actualisation des représentants de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône :

Sylvie DEZARNAUD, qui était déléguée titulaire devient déléguée suppléante et Yvan ARGOUD, délégué suppléant devient délégué titulaire.

2 – Désignation d'un vice-président

Madame Sylvie DEZARNAUD a été élue lors du conseil syndical du 30 septembre 2020 en tant que 2^{nde} vice-présidente au SMRR (délibération D-2020-12). A la suite de sa démission, il convient d'élire le/la 2^{ème} vice-président(e) du SMRR représentant la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône.

Selon les candidatures, il est procédé au vote et à la désignation du / de la 2^{ème} vice-président (e)

Serge MERCIER propose sa candidature ; dans le cadre d'une candidature unique, il est demandé à l'assemblée l'autorisation de voter à main levée ; cela n'appelle pas de remarques ni opposition ;

Le vote à main levé est donc réalisé pour la candidature de Serge MERCIER :

Nombre de votants : 53

Vote contre : 0 Abstention : 0 Vote pour : 53

Serge MERCIER est élu à l'unanimité en tant que 2^{ème} vice-président du SMRR.

Serge Mercier, maire de Primarette et Vice-Président à EBER en charge des mobilités se présente. Il précise qu'il est honoré de ses nouvelles fonctions et remercie l'assemblé pour la confiance qui lui est accordé.

3 – FINANCES

Simon PLENET annonce les délibérations budgétaires à suivre, en soulignant la grande concordance avec les éléments présentés lors du DOB.

Compte Financier Unique et résultats 2024

Gaëlle MALLET rappelle que le CFU est le nouveau document unique, commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte de gestion et au compte administratif puis présente les résultats par section et les résultats excédentaires définitifs du CFU 2024 :

L'exécution du budget principal est la suivante :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLES	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET SMRR						
Résultats reportés 2023		204 275.67		258 926.72		463 202.39
Opérations de l'exercice 2024	323 402.13	447 851.46	810 438.29	709 962.88	1 133 840.42	1 157 814.34
TOTAUX	323 402.13	652 127.13	810 438.29	968 889.60	1 133 840.42	1 621 016.73
Résultats de clôture		328 725.00		158 451.31		487 176.31
Restes à réaliser	134 118.20	57 599.65			134 118.20	57 599.65
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS		252 206.45		158 451.31		410 657.76

Thierry KOVACS invite le président à se retirer de la salle afin de procéder au vote du CFU et des résultats 2024.

L'assemblée vote le CFU et les résultats 2024 à l'unanimité ; Monsieur Delaplace est invité à reprendre sa place.

➔ *Délibération D-2025-08*

Affectation du résultat 2024

Gaëlle MALLET rappelle les résultats de l'exercice 20224, énoncés précédemment pour le vote du CFU 2024 :

- en section de fonctionnement	excédent de	158 451.31€ (002)
- en section d'investissement	excédent de	328 725.00€ (001)

Elle indique que l'excédent d'investissement pour 328 725€ est reporté en investissement (001) et couvrira les restes à réaliser pour 134 118.20€. L'excédent de fonctionnement est reporté pour 158 451.31€ en section de fonctionnement (002).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

➔ *Délibération D-2025-09*

Détermination de la cotisation 2025

Simon PLENET rappelle que la consommation des excédents permet encore le maintien de la cotisation stable à 2.40€ / habitant pour l'année 2025, mais qu'il faut déjà noter la future augmentation de la cotisation qui sera nécessaire dès le budget 2026. Cette augmentation de cotisation qui sera nécessaire suite à un maintien de la cotisation pendant plusieurs années à un niveau inférieur aux dépenses réelles du SMRR avait été annoncée dès le début du mandat et validée par l'ensemble des élus.

En 2025, il est donc proposé de maintenir le montant de la cotisation des EPCI pour les missions du SMRR à 2,40 € / habitant (base population municipale INSEE au 1er janvier 2025).

Le montant de la participation 2025 des intercommunalités sera donc ventilé de la façon suivante :

EPCI	POPULATION	CONTRIBUTION
CA Vienne Condrieu Agglomération	94 864	227 673.60
CC Entre Bièvre et Rhône	69 968	167 923.20
CA Annonay Rhône Agglo	50 326	120 782.40
CC Porte Drôme Ardèche	47 996	115 190.40
CC Pilat Rhodanien	16 953	40 687.20
CC du Val d'Ay	5 879	14 109.60
Total	285 986	686 366.40

La délibération est adoptée à l'unanimité.

➔ *Délibération D-2025-10*

Budget Primitif 2025

Gaëlle MALLET rappelle la quasi-concordance des éléments et des chiffres présentés lors du conseil syndical du 12 février 2025, à l'occasion du DOB et que les maquettes budgétaires sont disponibles à l'attention de l'assemblée.

Il est proposé de reprendre dès le budget primitif, les résultats et les restes à réaliser de l'exercice 2024 tels qu'ils viennent d'être présentés, retracés dans le Compte Financier Unique 2024.

Le budget primitif vous est proposé ainsi :

Population au 01/01/2025 : 285 986 habitants – cotisation : 2.40€/habitant

Budget de fonctionnement = 891 758.71 €

Dépense de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Proposition
011	Charges générales	224 829.00 €
012	Charges de personnel	288 529.71 €
65	Autres charges de gestion (élus)	110 400.00 €
023	Virement à la section investissement	0.00 €
042	Dotation aux amortissements	268 000 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		891 758.71 €

Recettes de fonctionnement

013	Atténuation de charges	3 500.00 €
74	Dotation et participations (cotisations des EPCI)	686 366.40 €
75	Autre produit de gestion courante	2.00 €
042	Amortissements de recettes	43 439.00 €
R002	Résultat reporté 2023	158 451.31 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		891 758.71 €

Budget d'investissement = 785 997.36 €

Dépenses d'investissement

20	Etudes – immos incorporelles	568 440.16 €
20	Restes à réaliser 2024	132 179.00 €
21	Mobilier, informatique, véhicules – immos corporelles	40 000.00 €
21	Restes à réaliser 2024	1 939.20 €
040	Dotation amortis recettes	43 439.00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		785 997.36 €

Recettes d'investissement

13	Subventions d'investissement reçues	120 099.65 €
10	FCTVA	69 172.71 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00 €
040	Amortissements	268 000.00 €
R001	Résultat reporté 2024	328 725.00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		785 997.36 €

Il est proposé au conseil syndical d'adopter le budget primitif présenté et voté par chapitre et d'autoriser les virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (fonctionnement : 7.5% ; investissement : 7.5%).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

➔ *Délibération D-2025-10*

4 – Fonctionnement du SMRR

Actualisation de la charte Télétravail

A la suite de la saisine du CST du CDG 38, et de son approbation à l'unanimité, il est proposé une actualisation de l'article 8 :

Article 8 : quotités autorisées

La quotité des fonctions pouvant être exercées sous la forme de télétravail est d'1 jour par semaine en moyenne, reportable sur d'autres semaines en cas d'impossibilité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

➔ *Délibération D-2025-12*

Mandat au CDG 38

Gaëlle MALLET rappelle que le SMRR a des contrats groupes avec le CDG pour les tickets restaurants et pour la prévoyance ; que le CDG propose de leur donner mandat afin d'inclure le SMRR dans son cahier des charges pour la relance des nouveaux contrats groupes qui arriveront à échéance fin 2025 ou fin 2026, pour les tickets restaurant, la prévoyance et la mutuelle santé et que ce mandat n'implique pas d'adhésion à l'issue.

Le mandat est accordé pour les 3 contrats et la délibération adoptée à l'unanimité.

➔ *Délibération D-2025-13*

5 – Intervention de Nicolas GILLIO et Quentin POILVÉ du Cerema

L'intervention du Cerema porte sur la thématique « Optimisation foncière et restructuration des zones d'activités économiques, Comment agir ? »

Philippe Delaplace invite tous les élus à signer l'annexe pour la maquette budgétaire avant de quitter la salle.

Philippe Delaplace remercie les participants de leur présence et clôture la séance à 20h15.

Luc Thomas invite les élus et l'équipe technique à un moment de convivialité à la suite du conseil syndical.